

PROCES VERBAL
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurent BAUDIN, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Christian GANTEIL, Laetitia MAILHE, Marielle NEVEU, Roger PRAILE, Béatrice VALADE.

Absents excusés : Cédric GESTRAUD qui donne pouvoir à Denis THIBAUT.
Nicolas CAQUINEAU, Patricia LUCAS.

Ordre du jour :

Délibérations :

1. Validation du projet de création d'un pôle multi activités.
2. Validation de la participation au financement de la mutuelle du personnel.
3. Vente de divers biens immobiliers.
4. Décision Modificative au budget communal.
5. Validation du projet de Convention Territoriale Globale présentée par la CCVSA.
6. Conditions de stationnement d'un boucher ambulant.
7. Retrait du droit de préemption urbain concernant le site de la SIECO.

Informations diverses :

- Le point sur les transactions et affaires en cours.
- Bilan de la commission « Communication ».
- Bilan de la commission « Tourisme ».

Questions diverses.

Mr Roger PRAILE est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2025.

1) Délibérations à prendre :

➤ **Validation du projet de création d'un pôle paramédical :**

Mr le Maire rappelle le projet de création d'un pôle d'activités paramédicales dans les locaux communaux situés rue de la poste. Ce bâtiment dans lequel était précédemment installée une brasserie, est libre et vacant depuis plusieurs mois.

L'opportunité d'utiliser ce grand local pour y installer des professionnelles d'activités paramédicales s'est concrétisée au fil des mois, et ce sont 3 cabinets qui vont pouvoir être réalisés afin de proposer de nouveaux services aux personnes dans notre commune. Mr le Maire ajoute que ce chantier a été confié au cabinet d'architecte FrênEsis, et présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses		Recettes		
Descriptif	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Travaux d'aménagement	92 544,55 €	ETAT : DETR	39 793,82 €	40%
Maitrise d'œuvre	2 940,00 €	ETAT : DSIL	19 896,91 €	20%
Dépenses diverses / fluides	4 000,00 €	MSA	19 896,91 €	20%
		Autofinancement	19 896,91 €	20%
TOTAL	99 484,55 €	TOTAL	99 484,55 €	100%

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux de restructuration d'un bâtiment existant en pôle para médical.
- Valide le plan de financement proposé.
- Autorise M. Le Maire à effectuer les demandes de subventions.

➤ **Validation de la participation au financement de la mutuelle du personnel :**

Après discussion lors de la réunion du mois d'octobre et passage au comité social territorial, la participation employeur pour la complémentaire santé des agents communaux, est fixée à 15 €/mois.

➤ **Vente de divers biens immobiliers :**

Concernant la vente des deux logements locatifs situés « rue de la poste ». Mr le Maire fait savoir que la transaction avec la famille Castaldi suit son cours. Il ajoute avoir reçu une offre de 95 000 € de la part de Mme Douvry pour le logement locatif situé au 5 rue de la poste. Mr le Maire précise que cet acheteur est un investisseur qui souhaite conserver le locataire actuel. Un bornage sera réalisé afin d'être en adéquation avec la réalité du terrain. Le conseil municipal accepte ces deux propositions.

Concernant la vente de terrains, Mme Bernadette DENIS étant concernée indirectement par cette discussion, quitte la séance. Mr le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le projet de Mr Sylvain DENIS qui souhaite faire l'acquisition d'une partie du site de la SIECO afin d'y implanter son entreprise artisanale de sciage, stockage de matériel d'élague, stockage et vente de bois de menuiserie.

Le conseil municipal accepte d'entamer la discussion avec Mr Sylvain DENIS au sujet de cette demande.

➤ **Décision modificative n°2 au budget communal :**

Le conseil municipal entérine les ajustements au budget primitif détaillés ci-dessous :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Montant		RECETTES	Montant
Programme 28 article 2188	Achat tel portable Agence Postale	300,00 €	Programme 29 article 1323	Subvention voirie département	2 000,00 €
Programme 28 article 2158	Remplacement tivolis	1 700,00 €			
	TOTAL DEPENSES	2 000,00 €		TOTAL RECETTES	2 000,00 €
FONCTIONNEMENT					
Chapitre 012 article 6413	Frais personnel non titulaire	3 400,00 €	Chapitre 74 article 7488	Don Fondation Patrimoine	3 400,00 €
	TOTAL DEPENSES	3 400,00 €		TOTAL RECETTES	3 400,00 €

➤ **Communauté de Communes « Vendée Sèvre Autise » : Validation de la Convention Territoriale Globale :**

Mr le Maire rappelle qu'une convention territoriale globale est une convention de partenariat entre la CCVSA, la CAF et la MSA. Cette convention définit le projet stratégique du territoire vis-à-vis des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. La convention actuelle prenant fin en 2025, le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de la nouvelle Convention Territoriale Globale.

➤ **Conditions de stationnement de commerçants ambulants :**

Mr le Maire fait savoir que deux commerçants ambulants vont stationner leurs véhicules tous les vendredis matin, sur la place « Jean René Constant QUOY » afin d'effectuer de la vente à emporter. Il s'agit d'un boucher et d'un marchand de fromages. Considérant que les frigos sont raccordés au réseau communal, le conseil municipal décide de fixer le dédommagement de frais à 40 € annuel par commerçant (en supplément du droit d'occupation du domaine public qui s'élève à 30 €/an). Ces montants sont valables pour tous les commerçants s'installant sur le domaine public dans les mêmes conditions que celles définies ci-dessus.

Il est demandé que les commerçants concernés développent l'activité de commandes afin de bénéficier aux personnes qui travaillent le vendredi matin.

➤ **Retrait du droit de préemption urbain concernant le site de la SIECO :**

La commune étant désormais propriétaire du site de la SIECO, le droit de préemption attribué à l'EPF revient à la municipalité.

2) Informations diverses :

Le point sur les transactions et affaires en cours : Mr le Maire fait savoir que :

- ↳ La signature de l'acte d'achat de la SIECO avec l'EPF a été effectuée le 28/11/2025.
- ↳ La signature du bail commercial avec la coiffeuse, Céline LUMINEAU a été effectuée le 26/11/2025.
- ↳ L'acte de vente des terrains loués par Jérémie LOIZEAU est en cours de préparation.
- ↳ L'acte de vente de la maison louée par Mr et Mme CASTALDI est en cours de préparation.

- *Bilan de la commission « Communication »* : Mme Neveu, responsable de la commission, fait savoir que le bulletin municipal est en cours de finition. Il devrait être prêt mi-janvier 2026.
- *Bilan de la commission « Tourisme »* : Mme Valade, responsable de la commission, détail le compte-rendu annuel préparé par Mme Grolleau. Il est constaté que le bilan financier ainsi que la fréquentation des sites, sont globalement stables vis-à-vis des années précédentes. La balade gourmande ainsi que la location de vélos sont des prestations complémentaires qui apportent un réel plus aux activités de base. Pour la saison 2026, le recrutement du personnel sera préparé dès janvier.
- *Le point sur les Fêtes et Cérémonies* : Mr Thibault, donne le détail ci-dessous :
 - Le 11 novembre et le 5 décembre ont été deux belles cérémonies patriotiques organisées au monument aux morts et pour lesquelles le public s'est déplacé en nombre.
 - Le marché de Noël : Satisfaction des exposants et des visiteurs.
 - L'arbre de Noël est prévu le dimanche 14 décembre. L'organisation reste la même que les années passées. L'animation pour les enfants étant cette année des structures gonflables
 - Les colis pour les aînés : Mme Charrier fait savoir qu'elle a commandé les corbeilles à la boutique du Mazeau. Dès livraison, elle organisera la distribution avec les membres de la commission « sociale ».
 - La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 10 janvier 2026 à 18 h 30. Mr Praile est volontaire pour préparer le power point sur lequel les réalisations et les projets seront détaillés. Chaque responsable de commission est invité à transmettre ses éléments à Mr Praile.

3) Questions diverses :

- Mr Thibault revient sur le problème constaté au niveau du lagunage, à savoir la formation d'énormes bulles d'air. Après s'être renseigné, il annonce que des travaux seront réalisés et financés l'année prochaine par Vendée Eau afin de réparer les bâches endommagées et modifier le niveau des bassins.
- Mme Denis fait savoir que les 6 arbres fruitiers destinés à être plantés sur le chemin de St Jacques de Compostelle, ont été livrés à l'atelier. Ils seront plantés en janvier lors d'une journée officielle, en présence de l'association des pèlerins. Concernant les écoles, Mme Denis ajoute qu'elle a assisté à la réunion de présentation des comptes de l'OGEC, dont le bilan financier est plutôt positif. Une réunion avec les parents d'élèves du RPI est programmée prochainement afin d'évoquer des sujets périscolaires.
- Mr Praile fait remarquer que la signalétique du site de l'Aqueduc est en très mauvais état et qu'il faudrait envisager de les faire remplacer. Mr Praile ajoute que la levée du Bois Dieu, qui vient d'être remise en état est déjà très abîmée par le passage de véhicules. Mr le Maire précise qu'une barrière destinée à filtrer la circulation sera installée prochainement.
- Mme Charrier ajoute qu'il manque de la signalétique au niveau des rivières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Le Secrétaire de séance,

Roger PRAILE

Le Maire,

Jean-Marie GELOT.


